

*Assemblée générale de l'Association Suisse des
Magistrats*

8 novembre 2002 - Schaffhausen

Rapport annuel du Président

I

Votre comité s'était donné pour tâche de doter notre association d'un site internet. Depuis le printemps 2002 le site www.svr-asm.ch est opératif et je pense que plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion de le visiter. Les premiers commentaires sont tout à fait positifs et on peut déjà constater en moyenne une dizaine de visites journalières.

Ce nouveau moyen de communication nous a permis de donner une plus large diffusion à l'étude comparée, à la bibliographie et à la jurisprudence sur l'indépendance des magistrats. On a par ailleurs prié les délégués des différents Cantons de nous aider à tenir à jour ces pages, notamment en nous annonçant toute réforme dans leur organisation judiciaire ayant trait au statut du juge.

Notre site internet donnera également des informations sur la formation des juges, thème qui devient de plus en plus actuel, surtout quant à la formation initiale des magistrats. Dans ce contexte, il faut aussi signaler que prochainement aura lieu une vaste recherche, financée par le Fond National, sur la magistrature en Suisse du point de vue sociologique (*Justizsoziologie*).

II

La collaboration avec les associations internationales de magistrats nous a conduits à organiser en Suisse (Lausanne, 3-4 mai 2002) la réunion annuelle de

l'Association Européenne des Magistrats. Je tiens à remercier les organisateurs pour le succès de cette manifestation qui a réuni les représentants de la magistrature de trente Etats européens. Le compte rendu des travaux peut être consulté sur le site de l'Association européenne (*link* dans notre site ASM).

L'Association Internationale des Magistrats a en revanche quelques difficultés à organiser son congrès annuel, initialement prévu en Côte d'Ivoire et annulé pour des raisons politiques. Etant trop tard pour trouver un autre emplacement pour un congrès aussi important, il est vraisemblable que cette année seulement le Conseil central de l'AIM se réunira pour régler au moins la partie statutaire de l'ordre du jour.

III

Le moment est venu de saluer cette Assemblée: je mets en effet à disposition ma charge de président et le comité vous propose d'élire Mme Annegret Katzenstein en tant que nouvelle présidente.